

# Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) 2018/0196(COD)</p> <p>Règlement</p>	<p>Procédure terminée</p> <p>19/03/2019: CFP 2021-2027 / <a href="#">Rapport sur l'état des travaux au sein du Conseil</a></p>
<p>Dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas 2021?2027</p>	
<p>Sujet</p> <p>3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)</p> <p>4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)</p> <p>4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)</p> <p>4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)</p> <p>7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas</p> <p>7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)</p> <p>7.30.09 Sécurité publique</p>	
<p>Priorités législatives</p> <p><a href="#">Cadre financier pluriannuel 2021-2027</a></p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/0196(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59-p4; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 177-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 322-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 349-p1sub1-as1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 177-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a> <a href="#">Comité européen des régions</a>
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	REGI/9/01370